

INFORMATIONS PRATIQUES

L'espace camping : il comprend l'emplacement pour la tente ou la caravane, le véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil et sanitaires. Arrivée à partir de 14h, départ avant 12h.

Hébergement locatif : les mobil homes et chalets se réservent du samedi ou dimanche à partir de 16h au samedi ou dimanche avant 10h. Entièrement équipé, seul le nettoyage de l'habitat et les couchages sont à votre charge. Néanmoins vous pourrez acheter sur place des draps jetables. Tente supplémentaire sur emplacement locatif interdite.

CONDITIONS GENERALES

1- REGLEMENT DU SEJOUR : A réception de votre acompte, nous vous enverrons, dans la mesure des places disponibles, une confirmation de réservation. La location est définitive lorsque nous encaissons l'acompte.

Délai de rétractation : en vertu de l'article L.121-20-4 du code de la consommation, l'ensemble des services et prestations proposées, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L.121-20 et suivants du code de la consommation. En conséquence, les prestations de service d'hébergement et de loisirs commandé sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation ci-jointes.

Le solde de la facture de séjour est à régler dans les conditions suivantes :

- Espace camping** : à votre arrivée sur le terrain de camping.
- Hébergements locatifs** : au plus tard 4 semaines avant le début du séjour. Si vous réservez plus de 4 semaines avant votre arrivée, vous réglez un acompte de 30% du montant total de votre séjour. Si vous réservez moins de 4 semaines avant votre arrivée, vous réglez la totalité du séjour.

ATTENTION : Passé ces délais, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée et les conditions d'annulation ci-après seront appliquées.

2- ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Il est recommandé de souscrire une assurance annulation.

- La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable. Elle peut être souscrite le jour de la réservation ou dans les 48 heures suivants la réservation.
- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre.
- Les conditions générales d'annulation complètes sont disponible sur simple demande ou consultable en ligne sur notre site internet (<http://www.gritchen-affinitaire.com/cgv>)
- L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée au séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré.
- Aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'est pas souscrite.

Cas garantis :

• Maladie, maladie grave, dommages causés au véhicule, obtention d'un emploi, annulation d'une des personnes accompagnantes (9 personnes maximum), convocation à un examen de rattrapage, contre-indication médicale, dommages matériels ou vols importants survenant à votre domicile, suppression de congés, vol de papier d'identité, convocation, catastrophes naturelles, hospitalisation ou décès d'un membre de la famille, complication de grossesse, licenciement, mutation professionnelle, refus de visa

Un départ anticipé ou une arrivée retardée par rapport aux dates réservées ne donnera lieu à aucun remboursement.

3- ANNULATION DU FAIT DE L'ARBRE D'OR

En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, à l'exception de cas de force majeure nous conduisant à annuler pour des raisons de sécurité des participants, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

4- NON PRESENTATION : Au delà de 24 heures, sans nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre espace camping ou de votre habitat (cf. Conditions d'annulations).

5- CAUTION : Pour les hébergements locatifs, une caution de 500€ (425€ + 75€) vous sera demandée en début de séjour. Cette caution inclus le bris du matériel et la propreté du logement à votre départ. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite, éventuellement du coût du matériel manquant, et en cas d'habitat malpropre, d'un forfait de 75 €.

6- ASSURANCES : Les clients bénéficient pendant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous dommages corporels ou matériels dont nous aurions été reconnus responsables à leur égard. A l'arrivée sur le camping, il appartient aux campeurs caravaniers de présenter une assurance en cours de validité, pour leur caravane, leur tente, et leur responsabilité civile.

7- SURNOMBRE : le nombre maximum de personnes sur un emplacement de camping est de 6 ; aucune sur-occupation ne sera tolérée sans autorisation expresse de la Direction.